

MESSIRE GUY AUTRET

Sieur de Missirien et de Lesergué

A l'exception d'une poignée d'érudits, familiers avec les choses anciennes de la Bretagne, qui donc connaît aujourd'hui, ne fût-ce que de nom, Guy Autret de Missirien? Là-dessus qu'on ne se presse pas d'accuser d'injustice la postérité. Généalogiste, historien, publiciste politique, Guy Autret ne nous a laissé qu'une œuvre imprimée très menue : deux brochures et une édition de textes hagiographiques. Cinquante et une lettres de lui, adressées à d'Hozier et retrouvées à la Bibliothèque Nationale, ont été publiées en 1899 par le comte de Rosmorduc ; rares et très précieux fragments d'une correspondance qui fut considérable¹. Cette publication, extrêmement suggestive pour l'histoire des années 1635 à 1660 en Basse-Bretagne, livre l'homme sous l'auteur. Elle se lit avec plaisir. Elle suscite la sympathie envers ce gentilhomme de Cornouaille qui fut un esprit aimable, courtois, cultivé, un infatigable remueur d'archives et un écrivain de race. Mais il n'en a été tiré que quarante-sept exemplaires, non mis dans le commerce. Depuis 1899, quelques autres lettres, écrites au sujet de questions d'intérêts, ont été découvertes dans un manoir des environs de Pont-l'Abbé et divers faits con-

1. *Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne, 1635-1660. Lettres inédites*, recueillies et publiées par M. le comte DE ROSMORDUC. Saint-Brieuc, imprimé pour l'auteur, 1899, in-4°. — Cf. le feuilleton du journal *Le Finistère* des 23 janvier et 2 février 1901.

cernant la famille Autret ont été mis au jour². Sans doute le moment opportun est-il venu pour tenter d'évoquer et de définir l'écrivain qui fait le plus d'honneur — à l'envi d'Albert Le Grand — à la Bretagne du xvii^e siècle. En dépit de grandes différences, qui sautent aux yeux, on verra qu'il ne va pas sans rappeler Montaigne. Par sa condition sociale, son genre de vie, son humeur rôtueuse, sa bonhomie, sa complexion spirituelle, le modeste Bas-Breton vient se placer dans le sillage de l'illustre Périgourdin³.

Comme Montaigne, il fut un campagnard et un gentilhomme, un noble, dans toute la signification spéciale que le mot conservait alors, c'est-à-dire avant tout un militaire, au moins de goûts et de sentiments. Il traîne des échos des guerres civiles dans les « songes » des *Essais*. Il en retentit autour du berceau du sieur de Missirien. Son grand-père René Autret, seigneur de Lezoualc'h, avait été assassiné par les soudards du trop fameux La Fontenelle. Singulière destinée : ce fut ce même La Fontenelle, pardonné, il est vrai, par la grâce de Henri IV, qui, quatre ans plus tard, servait de parrain à Guy Autret.

Lezoualc'h, où celui-ci naquit en 1599, se trouve dans la paroisse de Goulien, sur le revers sud du plateau rocheux qui borde au nord la presqu'île du Cap-Sizun.

2. Daniel BERNARD, *Notice historique sur la seigneurie de Lezoualc'h, en Goulien, et ses anciens seigneurs (Etudes sur le Cap-Sizun, V)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1913, p. 193-248; — *Quelques lettres de Guy Autret*, dans le même *Bulletin*, t. LXVII, 1940, p. 3 et suiv. — Il va de soi que la plupart des textes utilisés ou cités dans les pages qui suivent viennent de la publication du comte de Rosmorduc. Nous avons jugé superflu de donner la référence de chacun d'entre eux. Pour la bibliographie antérieure à 1899, on consulte R. KERVILER, *Répertoire général...*, 3^e fasc., 1887, p. 390, 391, et *Les chevaliers bretons de Saint Michel...*, par Gaston DE CARNÉ, 1884, p. 9 et 10.

3. Qu'on se rappelle la remarque de Huet, l'évêque d'Avranches : « A peine trouverez vous un gentilhomme de campagne qui veuille se distinguer des preneurs de lièvres sans un Montaigne sur sa cheminée » (citée par SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, 6^e édit., t. II, p. 450). Le nôtre ne devait pas le laisser moisir sur sa cheminée.

A l'abri des vents du large la végétation s'épanouit en paix dans la fraîcheur d'une accueillante vallée. Bien qu'on soit, comme il s'amusait à dire, « à une lieue du bout du monde », la nature, toute tournée à la douceur, n'a rien qui annonce le voisinage formidable du Raz. Le manoir, passé aux mains de cultivateurs après la Révolution, a subi de grands changements. Les hautes futaies qui l'enveloppaient, le colombier, la chapelle, les jardins, tout l'agréable décor d'autrefois a été sacrifié aux besoins des nouveaux propriétaires. Le grand logis lui-même a été modernisé, défiguré. Cependant il subsiste du xvi^e siècle un portail ogival chargé de lierres, plusieurs ornements de détail, une cheminée monumentale dans le bâtiment d'habitation, et, accolée au revers du logis, une tour carrée renfermant un spacieux escalier aux longues marches de pierre.

La seigneurie, qui s'étendait sur la plus grande partie du territoire de Goulien, ne manquait pas d'importance⁴. Elle possédait des droits de haute justice, avec fourches patibulaires. Les pêcheurs lui devaient le septième de tout ce qu'ils ramassaient de poisson sur les côtes de la paroisse. A une demi-lieue de Lezoualc'h, près du village de Lannourec, se voit à l'ombre des châtaigniers une des plus séduisantes chapelles du pays, Saint-Laurent, des xv^e et xvi^e siècles⁵. Les seigneurs de Lezoualc'h y avaient une tombe « enlevée » — c'est-à-dire en saillie sur le pavement — et armoriée, et aussi un banc à accoudoirs, que Guy Autret fit réparer en 1659. Aux verrières de presque toutes les fenêtres éclatait leur blason : d'argent à quatre fasces ondées d'azur, avec diverses alliances ; au bas de la maîtresse-vitre le peintre avait représenté les donateurs, des Autret évidemment, portant les mêmes armes. Une

4. Voir la *Notice historique* de D. BERNARD; de même pour ce qui concerne la famille Autret.

5. H. WAQUET, *De Perros à l'Ar Men parmi les chapelles de Bretagne*, dans *Beaux-Arts*, 25 sept. 1931, p. 19-20.

vénération plus que séculaire a consacré le lieu. En bas, dans le vallon, sourdent les eaux divines ; sur le coteau, successivement, s'étagent un petit menhir taillé, un calvaire, le sanctuaire chrétien. Quelle retraite fut jamais composée mieux à souhait pour les loisirs et les rêveries d'un ami du passé ?

En 1574, un Jean Autret, seigneur de Lezoualc'h et de Kervéguen, fit une fondation dans la chapelle de Lannourec « pour être, lui, sa compaigne épouse et ses enfants et héritiers, participans es prières, oraisons, messes et offices divins qui se célèbrent et se célébreront toutes les semaines par chacun an en la dite chapelle en l'avenir ». Ce Jean, époux de Marie de Coatanezre, dame de Lesergué en Ergué-Gabéric, est l'arrière-grand-père de notre Guy. La famille, mentionnée comme noble dès 1426, devait tirer son origine des environs immédiats de Quimper. Sa devise *Dre ar mor* (à travers la mer) semble indiquer une race de marins. En tout cas, son représentant le plus anciennement nommé, Eon, demeurait en 1391 à Quimper sur la paroisse Saint-Mathieu de la Terre-au-Duc. Le premier qu'on rencontre à Lezoualc'h s'appelait Barthélemy. Il mourut vers 1514. C'est lui, très probablement, qui construisit le manoir. Jean, l'époux de Marie de Coatanezre, eut pour successeur son fils aîné René, que son attachement à la cause royale et son office de capitaine pour le roi en trois paroisses du Cap-Sizun recommandaient à l'animosité et à la violence des Ligueurs et de leurs complices. Il fut tué en 1595. Peu après, La Fontenelle, qui venait d'installer son quartier général à l'île Tristan en face de Douarnenez, se présenta en personne devant Lezoualc'h à la tête d'une troupe de cavalerie. Les brigands mirent le manoir à sac, brisèrent les meubles, défoncèrent les fûts de vin, dispersèrent au vent le chartrier, incendièrent le moulin et les maisons voisines. Claude, fils de René, avait attiré l'orage sur sa tête en imitant son père dans sa fidé-

lité envers le roi et en exerçant honnêtement sa charge de capitaine de Goulien et des paroisses circonvoisines. Ce Claude, devenu veuf, épousa, le 15 juillet 1596, Gillette du Plessix, héritière de la terre de Missirien en Kerfeunteun. De son premier mariage il avait déjà un fils, Yves ; du second il en eut un autre, Guy. Yves devait devenir sieur de Lezoualc'h de l'estoc de son père, Guy sieur de Missirien de l'estoc de sa mère.

On aimerait bien savoir, assurément, quelles considérations purent décider Claude Autret à s'adresser pour tenir son enfant sur les fonts à un homme qui méritait d'être en exécration dans sa famille. Guy se borne tout philosophiquement à nous dire de La Fontenelle : « Je ne lui ai pas tant d'obligation à sa mémoire de m'avoir donné son nom au baptême que de sujet de sévir contre ses cendres pour avoir fait piller notre maison, brûlé nos titres et les bâtiments et fait assassiner René Autret mon grand-père »⁶.

*
**

Ce filleul d'un bandit fut un sage, un vrai, également plein de bienveillance et de sagesse, ami de la concorde et de la justice, fidèle à ses amis, à son roi, à sa patrie.

Nous ignorons où il fit ses études. Elles se trouvaient achevées quand les Jésuites établirent un collège à Quimper. Mais, ce que nous en connaissons, c'est qu'elles furent sérieuses et profitables. Nous avons de lui un texte latin, l'épithète de l'évêque de Cornouaille René du Louët, rédigé dans une langue fort correcte, élégante et de beau style⁷. Il goûta toujours les bons livres, les modernes comme les anciens, allant de préférence au droit et à l'histoire, sans dédaigner les belles-lettres.

6. J. BAUDRY, *La Fontenelle le ligueur...*, 1920, p. 70.

7. *Les Vies des saints de la Bretagne-Armorique...*, par Fr. Albert LE GRAND édit. de 1901, p. 150* (catalogue chronologique et historique).

Son étoile, qui, à tout prendre, lui fut favorable, le trahit sur un seul point. Constamment, il se plaignait de sa mauvaise santé, « bien petite ». La faiblesse de sa constitution l'empêcha de porter les armes, ainsi que l'y inclinait, non moins que le devoir de son état, la « ferveur » de sa « volonté ». En 1636, quand fut convoqué l'arrière-ban, il ne se déroba certes pas ; il monta à cheval, mais comme s'il eût accompli une corvée, car la confusion « ordinaire aux troupes de nouvelle levée » lui répugnait. Et pourtant ! Son ardeur militaire l'eût entraîné à la frontière s'il avait pu. La nouvelle de l'irruption des Impériaux dans le Nord de la France lui fit bouillir le sang : « A toutes les heures du jour », écrivait-il, « ma pensée est aux mains avec les ennemis ; je leur enlève des quartiers, je défais leurs convois de vivres, j'encloue leurs canons, j'ai de la peine à m'empêcher de donner bataille, et certes, si Dieu m'eût donné autant de vigueur au corps comme en l'esprit et en la volonté, je ne voudrais jamais mourir que l'épée à la main ». Donc, hors d'état de se battre, il se résigna à la vie pacifique de la retraite, retraite occupée toutefois, voire même, par aventure, très occupée. Avec beaucoup de conscience il veilla sur le sort des siens, géra ses propriétés et un peu les leurs, arbitra des conflits, se plongea dans les chartriers et les livres.

Quoique marié deux fois, il n'eut jamais d'enfants. Le 13 juillet 1625, il avait épousé Blanche de Lohéac, qu'il perdit en 1649 ; trois ans après, le 5 septembre 1652, il convolait « pour la société, non pour chercher lignée », avec Françoise Le Borgne de Lesquiffiou, veuve elle-même de deux sénéchaux de Carhaix. Blanche de Lohéac avait traîné une existence de valétudinaire, jetant son pauvre mari en des transes continuelles. Françoise Le Borgne, âgée déjà de cinquante-trois ans en 1652, ne fut pour Guy qu'une infirmière. Toujours la même ombre revient. Dans la vie de cet homme ce ne sont que fièvres quartes et

doubles quartes. Ne nous le figurons cependant pas comme un malade aigri, replié sur soi, toujours accroupi au coin de son feu. Il adore la société, les réunions de parents et d'amis autour d'une bonne table. La perspective d'un fin repas l'émoustille. Sans vergogne il le confesse : « En telles occasions je suis toujours rendu auparavant le messager qui m'en vient quérir... Je serai dimanche le cœur de votre festin, primum vivens et ultimum moriens, je veux dire le premier à table et le dernier à en sortir ⁸. »

A défaut d'enfants, il s'intéresse à ses collatéraux, qui, malheureusement, n'étaient pas très intéressants. Son frère Yves, avec qui il entretenait des relations correctes, fut un assez triste sire, ivrogne et dissipateur, qu'il se vit presque sur le point de faire interdire en 1639. Yves avait deux fils et une fille, pour lesquels leur oncle eut les bontés que n'avait pas leur père, payant l'instruction des deux jeunes gens à Rennes et à Paris, pourvoyant à l'entretien de la fille depuis l'âge de sept ans jusqu'à son mariage et poussant la générosité jusqu'à se charger des frais de la noce. En retour, il allait volontiers revoir Lezoualc'h, demeuré la propriété d'Yves. Dans le manoir paternel, au milieu de tant de choses qui lui rappelaient son enfance, il retrouvait avec joie l'air natal, dont il se flattait d'obtenir un peu de force pour son corps misérable.

Sa résidence ordinaire était à Lesergué en Ergué-Gabéric, un joli endroit, plein d'épaisse et grasse verdure, entre le bourg et la chapelle de Kerdévot. Sieur de Misirien et de Lésergué, il avait fait quelques acquisitions personnelles. Ainsi, la terre de Créac'hongar vint-elle en 1644 arrondir ses domaines en Ergué-Gabéric. En 1642, il avait acheté le Kergoz en Plomeur (aujourd'hui Guilvinec) pour 5.250 l. ; il le revendit pour 12.000 l. en 1652 ⁹.

8. Daniel BERNARD, *Quelques lettres...*, dans *Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère*, t. LXVII, 1940.

9. Arch. du Finistère, C, reg. d'insinuations de Quimper, n° 33, fol. 10.

non sans y avoir séjourné souvent. En outre, il possédait à Quimper, dans la rue Obscure (autrement dit, à peu de chose près, la rue Elie-Fréron), une maison proche de la maison prébendale où demeurait son ami le chanoine Ferrand, grand vicaire de Cornouaille. Au total, cela faisait une belle fortune. Lesergué constituait la première seigneurie de la paroisse. Depuis un temps immémorial, une justice haute, moyenne et basse, y était exercée, avec patibulaires sur la « montagne de Lestonan », près du grand chemin de Quimper à Carhaix. Ses armes : de gueules à trois épées d'argent, figuraient « en bosse » sur le clocher de l'église paroissiale et en peinture sur tous les vitraux après celles du roi. De plus, les Autret avaient droit à un banc au chœur, à une ceinture et lisière funèbre tant dehors que dedans, et à quatre tombes, dont l'une « enlevée » au milieu du chœur, et trois basses « armoyées ». A Quimper même, ils possédaient une tombe « enlevée », un banc et une vitre armoriée dans l'église des Cordeliers ; leurs armoiries se remarquaient aussi sur une fenêtre de la salle d'audience du présidial. Guy Autret tenait infiniment à ces droits honorifiques et prééminences, que la négligence et l'absence de ses prédécesseurs avaient laissé tomber en désuétude. Après la mort de son père — qui disparut en 1632, — il les fit reconnaître solennellement par les paroissiens le 5 mars 1634 et en obtint confirmation officielle du roi par lettres patentes du mois d'août 1638¹⁰. Mais il n'eut jamais la grande joie, à laquelle il aspirait, de voir ériger en vicomté sa seigneurie.

Le manoir de Lesergué a été reconstruit à partir de 1751. Il est à présumer que celui où vécut Guy Autret ressemblait, comme Lezoualc'h, à presque tous les manoirs bretons de la fin du moyen âge. Un aveu de 1647¹¹ parle d'un grand corps de logis avec pavillons, écurie et chapelle ;

10. Arch. du Finistère, F, chartrier de Kerezellec; La Marche, nos 4 et 14.

11. Ibidem, no 14.

autour, devait régner un mur d'enceinte quadrangulaire, garni peut-être d'échauguettes en encorbellement aux quatre coins. Sur la grande rachine Guy fit bâtir, en 1653, une chapelle, qu'il plaça sous l'invocation du patron de sa famille, saint Joachim. C'est de là que sont datées la plupart de ses lettres. Pour un homme adonné à l'étude et par conséquent au silence, la résidence avait du charme, d'autant plus que ce gentilhomme consciencieux et policé ne vivait pas dans son pays comme en exil ; il parlait le breton, il remplissait auprès de ses vassaux ses devoirs traditionnels de patron et de conseiller et il aimait la nature. Invitant d'Hozier à le venir voir, il lui promet de lui faire avouer que la Bretagne « n'est pas si agreste que vous l'imaginez, que nous avons les campagnes de la Beauce avec les jardins de Tours et qu'il ne nous manque que les nouvelles du grand monde ».

Le manque de nouvelles ! Il n'a rien, après sa santé, qui le tracasse davantage. Il accuse le malheur de sa naissance de l'avoir relégué « en une extrémité du royaume ». Sans la compassion du marquis de Molac, gouverneur de Quimper, il ne saurait « non plus de nouvelles » que s'il vivait « en une bouteille ». Il ne se fait pas à l'idée de s'enterrer en ses « ermitages comme lous-garous sans savoir ce qui se passe dans le monde ». De nos jours il aurait été, tout de suite, parmi les amateurs les plus assidus de la radio. En 1644, il s'abonna à la *Gazette de France* de Renaudot dont, jusqu'alors, il se contentait de prendre connaissance à Quimper, chaque fois qu'il s'y rendait, chez diverses personnes ; en 1653, il la recevait chaque semaine, le vendredi soir, par un courrier parti de Paris le samedi précédent. A peine en rapport avec Renaudot, il lui rédigea en août 1644 deux relations du voyage d'Henriette de France, reine d'Angleterre, de Brest à Nantes¹². Depuis neuf ans déjà, une heureuse chance,

l'entremise du baron du Vieux-Châtel, lui avait procuré en la personne du généalogiste Pierre d'Hozier un correspondant érudit et obligeant, en accord parfait de goûts avec lui. Ils firent, sans s'être rencontrés plus d'une ou deux fois, une paire d'amis. D'Hozier le tenait au courant des histoires de la Cour. Il racontait à d'Hozier les potins de la Cornouaille et lui expédiait tous les ans, pour Pâques, d'appétissantes moches de beurre, ce qu'il appelait sa « rente quadragésimale ».

Son renom d'érudit s'était vite accrédité, Dubuisson-Aubenay, de passage à Quimper, en 1636, mentionne M. de Missirien dans son journal comme l'homme qui fait autorité pour tout ce qui touche aux antiquités de la Basse-Bretagne¹². Outre Pierre d'Hozier, il entretenait des relations plus ou moins étroites, cordiales ou respectueuses, à Paris avec André Duchesne, dans la région Vannetaise, à Quinipily et à Arradon, avec Messire Pierre de Lannion, à Quimper et dans les environs avec le baron de Névet, l'évêque René du Louet, le chanoine Ferrand et le gouverneur Sébastien de Rosmadec. Tout ce monde a sa place dans la correspondance adressée à d'Hozier. Pierre de Lannion, gouverneur de Vannes, perpétuellement affligé de la goutte, ne quittait plus guère son lit depuis 1642. Au contraire, Jean de Névet, « seigneur de grand sens », l'oracle des Etats de la province, dépensait une grande activité ; cet homme « entier et incorruptible » mourut entre les bras de Guy Autret le 11 décembre 1646, à l'âge de trente-sept ans. René du Louet, « très honnête et saint homme », marcheur infatigable, à soixante ans passés faisait encore à pied la visite de son diocèse. Nous verrons le chanoine Ferrand attentif jusqu'à la fin à faire plaisir

12. H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Voyage d'Henriette de France, reine d'Angleterre en Bretagne (1644)*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXXVII, 1910, p. 214-239.

13. *Itinéraire de Bretagne*, t. I, p. 110, 115.

à son ami. Les relations avec Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, suivaient un cours moins tranquille. Guy Autret ayant commis l'indulgente imprudence de lui prêter 4.000 livres, n'en avait rien recouvré six ans plus tard, ni principal ni intérêts, non plus que s'il lui eût « baillé des feuilles ou des ardoises ». Pour lui faire prendre patience, « le marquis aux pals » lui soumettait des épîtres d'amour et des vers qu'il composait à l'adresse des plus jolies femmes de la Bretagne, particulièrement de la jeune et sémillante dame de Sévigné. La destinataire lui répondait de la même encre et c'est ainsi que Guy Autret eut un jour, en 1645, le plaisir de lire « 300 vers de sa façon et de son esprit, qui témoignent », assure-t-il, « qu'elle a très bon esprit et qu'elle est de très bonne humeur ». Ces quelques mots d'un chroniqueur et journaliste manqué, ne serait-ce pas le premier hommage que l'on connaisse, rendu à l'imagination alerte et rieuse de celle que Jules Lemaître appelait « la patronne charmante des chroniqueurs de journaux »¹⁴?

De loin en loin, dans cette société de province reculée, quelque personnage de marque arrivait, expédié à Quimper-Corentin par la vengeance royale. Il ne tardait pas à prendre le chemin de Lesergué. Ce fut le cas du P. Caussin, ce jésuite confesseur de Louis XIII, contre qui la colère de Richelieu s'acharnait pour avoir osé blâmer la politique d'alliance avec le Grand Turc¹⁵, puis du curé de Saint-Merry, Du Hamel, savant docteur de Sorbonne, frotté de jansénisme. Notre Quimpérois ne montrait aucun parti pris. Jésuite, janséniste, tous deux l'intéres-

14. A l'occasion du mariage de Marie Rabutin de Chantal avec Henri de Sévigné, qui eut lieu le 4 août 1644, il faisait remarquer à d'Hozier : « Si cette demoiselle, de laquelle je vous prie de m'écrire le nom et les armes et la généalogie, est aussi riche et d'aussi bonne maison que son mari, ils auront de quoi paroître en la cour ». — Cf. J. LEMOINE, *Madame de Sévigné, sa famille et ses amis*. Paris, s. d. [1926], p. 182-183.

15. P. DE ROCHEMONTEIX, S. J., *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII*., 1911, p. 356, 357.

sèrent fort. Le P. Caussin avait commencé par se plaindre amèrement de son lieu d'exil. Peu à peu il s'y accoutuma ; il s'y plut. « C'est un bon homme », mandait Guy Autret à d'Hozier, « et, à mon avis, selon le cœur de Dieu ». On l'a envoyé à Quimper comme pour le « reléguer parmi les Hurons ou les Iroquois ». Mais déjà le charme de la Cornouaille agissait et Guy Autret se croyait fondé à ajouter : « J'espère qu'à son retour à Paris il pourra publier que le navire qui le portoit en exil a fait naufrage dans le Pérou ou aux îles Fortunées »¹⁶.

Longtemps Guy Autret fut au mieux avec les jésuites. En 1642, il fit les frais des livres de prix qu'ils distribuèrent à leurs élèves¹⁷. De passage à Vannes au printemps de 1649, il tenait à faire visite au P. de Varennes, recteur du collège de cette ville. Cependant, en 1648, nous le voyons en procès avec eux¹⁸. Ce qui acheva la brouille, ce fut, en 1655, la venue de Du Hamel. L'ami de Port-Royal demeura plusieurs mois en pénitence sur les bords de l'Odet, allant voir souvent l'ermite de Lesergué, lui vantant les vertus curatives du quinquina, lui contant ses aventures, « histoire prodigieuse », dont un récit composé « tout à loisir, avec ses circonstances », fut promis à d'Hozier. La promesse fut-elle tenue ? De fait, aucune des lettres que nous avons ne raconte « l'histoire prodigieuse ». Si elle fut jamais écrite, il devait s'y mêler beaucoup de malice à beaucoup d'éloquence.

Dès lors, compromis avec un « archihérétique », Guy Autret est embarqué avec les adversaires des jésuites. Ce n'est pas qu'il donne dans le jansénisme doctrinal ; du

16. Arrivé à Quimper à la fin de février 1638, il ne regagna Paris qu'après la mort de Louis XIII, en 1643. Au début il écrivait au pape Urbain VIII qu'il se considérait comme une personne réputée morte entre les vivants et qui seulement survit à ses funérailles.

17. Ce sont des ouvrages des plus sévères, un Hérodote in-folio de 708 pages et une édition des *Œuvres* de saint Epiphane (Ch. FIERVILLE, *Histoire du collège de Quimper*, 1864, p. 81).

18. Arch. du Finistère, B 2658. fol. 205.

moins rien ne permet de le croire; mais, visiblement, il n'approuve pas les comportements de la Compagnie. Recommandant à d'Hozier un sien filleul, Guy Frolo de Kerjaouen, qui va faire sa théologie en Sorbonne, il lui explique que le jeune homme avait pris l'habit chez les jésuites et exercé les fonctions de régent de seconde à Tours; mais sa mère, n'ayant pas pu verser au collège une somme qu'elle y avait laissé espérer, « les RR. PP. lui baillèrent son congé, suivant le privilège qu'ils ont de congédier ceux desquels ils ne se veulent plus servir, fût-ce au bout de quarante ans de religion ». Cela se passait vers 1655. L'atmosphère se formait dans laquelle allait éclater le tonnerre des *Provinciales*.

Quand il ne réside pas à Lesergué, à Lezoualc'h, au Kergoz, ou à la Villeneuve près du Kergoz¹⁹, Guy Autret court les chemins en quête de documents historiques ou en vue de régler quelque affaire. Nul ne sait mieux que lui débrouiller les écheveaux confus des parentés. Il lit et comprend les vieilles chartes et il est l'équité même; idéales qualités pour servir d'arbitre. Aussi les gens embarrassés recourent à lui, l'arrachent à sa studieuse solitude. Il dépouille les rentiers, les rôles, les contrats, les procédures; il visite les maisons, les terres; il rédige des consultations sur des matières de droit²⁰; il joue « le personnage de priseur noble et de commissaire d'importance ». L'âge, augmentant son expérience et sa réputation, augmente sa clientèle. A Rennes, en mai 1655, le pauvre a sur les bras trois arbitrages des trois plus grosses affaires de la province. Ajoutez-y trois gros procès pour ses amis et trois petits pour sa femme — sans préjudice des curieux qui, le sachant là, viennent le consulter, ou le renseigner, sur leurs quartiers et leurs armoiries. Il commence à trouver que c'est trop. Il n'a « loisir de manger ni de

19. Louis LE GUENNEC, *En Breiz-Izel autrefois*, p. 63-69.

20. Voir par exemple Arch. du Finistère E 225 et 661.

dormir » et sa santé s'en ressent. Sa mémoire, qui n'a jamais pu se « charger que de fort peu de chose » se fatigue. Ses cheveux deviennent tout blancs « comme du papier ». Ses médecins l'avertissent qu'il se tue ; néanmoins il se refuse à « abandonner tout si brusquement ». Au demeurant Rennes est pour lui plein d'attraits puisqu'il y trouve un bon libraire et des hommes avec qui converser ; il s'y attarde volontiers deux ou trois mois, logeant avec une dizaine de conseillers au Parlement, « qui sont affamés de nouvelles ».

Il s'est rendu au moins une fois à Paris, à l'occasion d'un procès au Conseil du roi, et il y retournera pour y mourir. En 1647, il fit un voyage en Anjou et en Poitou. Jusque vers 1650, il ne détestait pas de se déplacer pour prendre part, en qualité de membre de l'ordre de la noblesse, aux sessions des Etats de Bretagne. Un certain temps il caressa peut-être quelque ambition d'y jouer un rôle ; mais, n'y ayant pas réussi, il prit assez sur lui pour n'y plus songer. Sa correspondance contient plusieurs allusions à cette institution ancienne, qu'il considère comme déchu de son autorité d'autrefois. Pourquoi, si bien préparé par son tour d'esprit et ses études à traiter les questions administratives, échoua-t-il aux Etats ? On doit présumer que sa « petite santé » y contribua, mais son horreur du tumulte et son goût du franc-parler n'y furent pas non plus pour rien. A l'en croire, tout se passait dans les assemblées « par brigues et monopoles » ; les « gens de bien » n'y exprimaient leur avis « qu'avec gêne et inquiétude ». Se demandant s'il assisterait aux Etats de 1648 à Vannes, il se promettait d'y parler avec une grande liberté « quand bien même », ajoutait-il, « je devrais comme Cassandre n'être jamais cru ». Il n'aimait pas du tout le maréchal de La Meilleraye, qui succéda comme gouverneur à Richelieu en 1643 et passait pour un homme violent, plein d'animosité à l'égard de ceux qui ne se rangeaient pas à ses

vues. Dès 1643, il se plaignait de son autoritarisme étroit et de son indifférence aux franchises traditionnelles de la Bretagne : « M^r notre nouveau gouverneur nous a maltraités et obtenu par menaces trois millions pour le don gratuit des États au Roi, outre les autres rentes du domaine, les impôts, billots et fouages, de sorte que bientôt notre province, qui a si longtemps conservé sa liberté, se voit réduite au point de ne pouvoir plus respirer ». Dix ans plus tard, son sentiment, loin d'avoir changé, s'exprimait avec plus de force encore : « Tout aboutira à tirer de l'argent de la province et M^r notre Maréchal y est si absolu que l'on suivra ses délibérations sans y manquer d'une syllabe ». En somme, dans tout cela, il se conduit en parfait Breton par son esprit d'indépendance, sa franchise, sa susceptibilité aussi — qu'on devine — et son attachement acharné aux privilèges de son pays.

*
**

Il faut noter cet attachement aux privilèges du pays, car nous allons le retrouver dans une circonstance importante, où la pensée de notre homme sur un point essentiel va se définir pleinement. Le juriste généalogiste se transforme en un polémiste ardent, convaincu, très disert. C'est en 1636, année héroïque, la fameuse « année de Corbie », qui vit l'élan des Impériaux vainqueurs brisé par l'énergie farouche de Richelieu, tandis que la France exprimait son âme au monde par l'enthousiasme chevaleresque et juvénile du *Cid* et la souveraine logique du *Discours de la Méthode*. Guy Autret était allé à Paris pour ses affaires privées. Il y rencontra d'Hozier qui, selon toute apparence, l'introduisit chez divers personnages en place. Le moyen, alors, surtout pour un provincial avide d'informations, de ne pas parler des affaires publiques ? Il n'avait jamais été à pareille fête. On discutait beaucoup sur la politique

du Cardinal. Celui-ci, pour l'expliquer et la soutenir, tenait à s'adresser à l'opinion. Il avait un service de propagande, comprenant, outre quelques polémistes ordinaires, un plus grand nombre de polémistes occasionnels, appelés à traiter à un certain moment de telle ou telle question²¹. Guy Autret dut se laisser tenter d'autant plus aisément qu'il professait la plus sincère admiration pour Richelieu. L'année suivante paraissait à Nantes, chez le libraire Hilaire Mauclerc, une plaquette de 45 pages, de format in-8° carré, intitulée *Annotations sur les lettres patentes du Roy portant commission de convoquer le ban et arrière-ban de Bretagne, où il est sommairement traité des privilèges des nobles de Bretagne touchant l'arrière-ban et de la nécessité de la guerre contre l'Espagne*. Sous ce titre aussi modeste que peu simple se développait une justification habilement conçue de la guerre engagée contre la Maison d'Autriche²².

L'auteur nous avertit que son intention se bornait tout d'abord à consigner pour le besoin de son esprit quelques observations personnelles ; mais « des personnes de qualité qui avoient vu quelques feuilles de mes annotations ont eu tant de pouvoir sur mes volontés qu'il a fallu donner à leur prière et au public ce que j'avois tracé pour un autre dessein ». Pourquoi douterions-nous de sa bonne foi ? Il attendait une occasion pour entrer en ligne. Elle lui fut fournie par des lettres patentes du 11 août 1636 portant commission du duc de Brissac, lieutenant-général en Bretagne, de convoquer le ban et l'arrière-ban.

Après diverses considérations, judicieuses et banales, sur la critique (le sujet le préoccupait, car il y revint plus

²¹. Voir Em. BOURGEOIS et L. ANDRÉ, *Les sources de l'histoire de France*, XVII^e siècle (1610-1715), t. IV, 1924, p. 212 et suiv. Ce répertoire ne signale de Guy Autret que sa correspondance (t. II, 1913, n° 1021), « recueil varié et intéressant ».

²². On n'en connaît que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la Bibliothèque de Nantes.

lard, en termes charmants, dans une autre brochure), il annonce qu'il a entrepris l'histoire des « rois, ducs et princes et la généalogie de la plupart des illustres maisons de Bretagne ». Mais c'est là une besogne de longue haleine; les circonstances demandent présentement une autre activité. Il publie les lettres patentes du 11 août en les accompagnant d'une ordonnance du duc de Brissac, adressée pour l'exécution d'icelles aux quatre sénéchaux présidiaux, et de lettres patentes du Roi adressées directement à ces mêmes sénéchaux.

La mesure prise par l'autorité royale ne lui semble pas justifiée. Il en conteste le bien-fondé avec une liberté toute cavalière, que feront pardonner les développements de la seconde partie de la brochure. Sans aller jusqu'à regarder cette liberté comme un artifice, on peut constater qu'elle prépare aux louanges, dont le tour viendra, une saveur qui en rehaussera l'efficace.

La noblesse de Bretagne, sujette au ban et à l'arrière-ban, a des privilèges que ne connaît pas celle du reste de la France. Elle n'est pas tenue de servir hors de la province, sauf en cas d'extrême nécessité. Elle ne devait donc pas être convoquée. De plus, les sénéchaux, officiers de robe longue, n'ont pas qualité pour conduire l'arrière-ban. Seuls, les capitaines et commissaires, choisis généralement parmi les seigneurs « d'éminente qualité », visitent les équipages, ordonnent les compagnies, donnent l'ordre et assignent le jour et le lieu du rendez-vous à toutes les troupes.

Ainsi le Breton et le gentilhomme commencent par se rebiffer; mais, insensiblement, voici que le ton change. Le Roi, dans le texte de ses lettres, se déclare « obligé » de mettre en diligence sur pieds de nouveaux effectifs. Qu'est-ce à dire « obligé »? La question vaut qu'on l'agite. Guy Autret y répond par l'affirmative. N'hésitons pas à citer largement sa réponse.

« Pour satisfaire les curieux sur cette proposition hardie, il faudroit avoir l'esprit et la plume de ses premiers ministres d'état, qui seuls cognoissent les véritables motifs de leur conduite, qu'il n'est pas à propos que les autres sachent que par conjectures. C'est faire contre la raison que de la vouloir trouver en toutes choses et les rois imitent souvent la nature, laquelle se fait plus souvent admirer que cognoistre, produit des effets dont elle cache les causes et nous instruit plus tôt de sa volonté que de sa façon d'opérer. Mais, comme il n'est pas défendu aux hommes de parler du soleil et du ciel, ni de Dieu même, qui est incompréhensible, aussi n'est-il pas interdit aux personnes privées de donner quelque bon raisonnement sur les affaires de l'Etat et la conduite de la chose publique. Et comme, au dire des astronomes, les étoiles s'observent mieux des lieux bas et souterrains que des situations hautes, de même ceux qui ne sont pas en une assiette élevée ont plus d'aptitude et de repos pour les spéculations politiques...

» J'ai toujours aperçu, depuis que je fais quelques remarques dans les affaires du monde, que notre France est fertile en je ne sais quels esprits noirs, mélancoliques et mécontents, qui font une particulière profession de publier la mauvaise conjoncture de nos affaires, de décrier les ministres de l'Etat, d'interpréter à contre-sens leurs intentions et de blâmer leur conduite. Ces gens-là veulent à toute heure réformer l'Etat, abolir quelques-unes de nos loix et en substituer d'autres, dégrader la plupart de ceux qui ont les charges pour les bailler à ceux que leur affection leur suggère; enfin ils demandent raison de ce qui se délibère au cabinet et voudroient obliger le roi de leur rendre compte de ses finances; ils parient toujours nos pertes et attribuent au hasard ce que nous faisons par adresse et courage. »

Ce portrait du « défaitiste », s'il ne vaut pas celui du « Démophile » des *Caractères*, dénote chez Guy Autret un don véritable pour l'observation exacte des mœurs. Les esprits « noirs et mécontents » sont, à son avis, de « mauvais Français ». Il s'en prendra surtout à eux.

« ... le plus grand effort que je les vois faire en ce temps est de tâcher de persuader que la guerre que nous faisons contre l'Espagnol est injuste et sans fondement, que la paix se doit faire à quelque prix que ce soit. En un besoin ces bons Espagnols délaissent la moitié de la France à nos ennemis pour posséder

l'autre en paix. Ils désirent tout ce qu'ils n'ont pas et sont comme ces malades et corps cacochimes qui demandent avidement tout ce qui leur est contraire. »

Ceux qui « parient toujours nos pertes » ne voient pas ou se refusent à voir le péril, qui est immense :

« ... Ceux qui ont tant soit peu de cognoissance des affaires du monde et qui ont quelque lumière de la bonne raison ne doutent point que la Maison d'Autriche, dans son dessein de monarchie universelle, n'ait fait son compte de dévorer tôt ou tard ce royaume, qui seul balance avec elle les forces de la chrétienté... Nous ne pouvons éloigner [ce péril] ... qu'en éloignant de nous nos ennemis. »

Au demeurant, qu'on ne prenne pas l'auteur pour un foudre de guerre, ne rêvant que plaies et bosses :

« ... Ce n'est pas que je veuille être trompette pour sonner toujours le boute-selle et que je n'estime que la paix soit extrêmement à désirer pour le repos de tous les sujets du roi et pour restituer leur force et autorité aux lois que la licence de la guerre semble leur avoir ôtées. Mais je soutiens qu'elle ne se doit jamais ni offrir ni accepter si elle n'est sûre et honorable, sûre, laissant l'ennemi en état de n'avoir que de mauvaises pensées, honorable, qui soit faite à des conditions avantageuses. »

Or, jamais aucune occasion d'agir ne fut aussi favorable pour la France.

« Nous sommes au règne d'un roi valeureux qui n'est qu'en la fleur de son âge, qui a endossé la cuirasse aussi tôt que le pourpoint, qui n'a pas eu si tôt l'épée au côté par bienséance qui ne l'a mise en la main par nécessité... ... Outre cela... [il] est secondé du ministre le plus habile, généreux, fidèle et mieux intentionné que l'Europe ait produit depuis plusieurs siècles, je veux dire du cardinal duc de Richelieu, gouverneur de cette province, que la Providence éternelle a destiné au bien de la France et à la restauration de cet état. Toute l'Europe a vu ce cardinal comme cet ange de l'Apocalypse, les pieds dans le feu et la tête dans le soleil, je veux dire ressentant de cuisantes

afflictions en faisant éclater et reluire l'estime de cette monarchie. C'est ce grand génie qui a trouvé le moyen d'enfermer nos secrets sous le silence de peu de personnes fidèles. Il a étouffé les rébellions, fait avorter au point de leur naissance les mauvais desseins et conspirations de nos ennemis et, avec une générosité admirable, a combattu et abattu tout ce qui a voulu choquer les volontés de son maître... Cet excellent esprit, qui n'a jamais eu d'autres ennemis que ceux de son maître et de l'Etat,... est hors de tout exemple que de lui à lui-même, et, comme sa vertu et sa fortune ont été sans écueil, nous devons espérer que tout ce qui sera sous sa conduite participera en son bonheur et en sa prospérité. »

Après avoir, une fois de plus, mis ses lecteurs en garde contre les trompeuses séductions d'une paix qui a « le cœur femelle, le teint fardé, les yeux lascifs et la langue courtoisane », Guy Autret conclut :

« La guerre que nous faisons contre l'Espagne est juste et nécessaire, et, quand le Roi, par son ordonnance de l'arrière-ban, a usé du terme : nous sommes obligés, il a voulu s'expliquer à ses sujets et leur faire entendre qu'il fait la guerre plus par nécessité et obligation que pour l'honneur et la conquête. »

Toutefois, avant de poser la plume, le Breton reparait et s'adresse tout spécialement à ses compatriotes. Il évoque le souvenir de ceux de leurs ancêtres qui ont glorieusement servi dans les armées du Roi, car « il est vrai, proclame-t-il, qu'il n'y a nation en France qui ait tant contribué à la grandeur de la monarchie française comme la bretonne ». Certes l'idée ne lui a jamais passé par l'esprit qu'on puisse mettre en opposition les deux termes : France et Bretagne. Qui saurait souhaiter profession de foi aussi décisive que ceci : « Que si l'honneur ne pique pas assez vivement notre courage, soyons à tout le moins touchés de la désolation de nos frères de Picardie et de Bourgogne. Ils sont Français comme nous et membres d'un même corps » ? Et plus loin : « La France, notre mère ».

Loyalisme monarchique, c'est-à-dire national, et, en même temps, affirmation des droits particuliers de la province, telle est la vraie tradition. Le Roi peut décharger la Bretagne de « la rigueur de l'arrière-ban » parce que cette rigueur n'est nullement nécessaire « en une province où la noblesse a anticipé le commandement du prince ».

Et maintenant que retentisse partout l'appel aux armes : « L'occasion nous fait les doux yeux, l'honneur nous convie, la gloire nous appelle, notre courage nous semond, les trompettes sonnent de toutes parts, tous les braves sont à cheval ».

Le Cardinal, s'il eut connaissance de l'opuscule élaboré à Quimper, dut s'en montrer satisfait. Il est remarquable que Guy Autret reçut environ ce temps une distinction honorifique qui dut chatouiller doucement son cœur de gentilhomme. Un acte du 16 octobre 1638 le qualifie de « chevalier de l'ordre du roi ». Précédemment, il n'était que chevalier, sans plus. « L'ordre du roi », c'est l'ordre de Saint-Michel, comme qui dirait la Légion d'honneur de l'époque — moins dévaluée que la nôtre. Le motif de la nomination ne semble pas douteux : Services exceptionnels pour la propagande à l'intérieur²³.

*
**

On a vu qu'au début de son opuscule politique, Guy Autret faisait allusion à un ouvrage d'histoire qu'il venait

23. Suivant G. DE CARNÉ (*Les chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 9, note 1), il faisait partie de l'ordre dès 1636. Cette assertion ne s'appuie sur aucune référence. Un fait certain, c'est que, dans sa brochure, il ne se qualifie que de chevalier. Piqué d'émulation, un autre Quimpérois, Julien Furic du Run (de Keranmaner en Kerfeunteun) publia en 1640 des *Réflexions politiques sur le gouvernement de Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu*, mais ces *Réflexions*, dont la 2^e partie est adressée à « M. de Missirien », sont bien loin d'avoir la portée — à tous les points de vue — des *Annotations* de celui-ci. C'est ce même Furic qui, à titre de passe-temps amical, composa un jour une épitaphe latine pour Guy Autret encore vivant (*Epiccedium illustris Guidonis Autretti...*, reproduite en fac-similé par le comte de Rosmorduc après l'introduction aux *Lettres inédites*).

d'entreprendre. Au fond, ce fut la grande pensée de sa vie. Il en amassa les éléments durant plus de trente ans. Son souci de documentation très étendue et très solide, les défaillances de sa santé, les difficultés de trouver un imprimeur, l'empêchèrent de mener l'entreprise à bonne fin. Du moins en avait-il à deux reprises publié le programme en le commentant. En 1655, l'imprimeur et libraire Pierre Coupard, de Rennes, éditait en une brochure de 20 pages le « *Dessein et projet de l'histoire généalogique de Bretagne*, par Messire Guy Autret, chevalier de l'ordre du Roy, sieur de Missirien et de Lesergué, corrigé et augmenté par le mesme autheur ». La 1^{re} édition avait paru en 1642²⁴. L'ouvrage devait comprendre vingt-quatre livres, dont les onze premiers concerneraient l'histoire de la Bretagne en général, sans oublier la langue, qui « est primitive et la plus ancienne de l'Europe, ayant sa prononciation, idiome et caractère tous particuliers », et les institutions, principalement les Etats et le Parlement. Le reste était réservé aux généalogies, classées suivant l'ordre alphabétique des maisons.

Programme vaste et bien compris ; l'exécution n'en eût pas été indigne. Les quatre pages de l'avertissement révèlent un tempérament d'excellent historien. Curiosité insatiable, méthode critique, souci d'impartialité, aptitude à dominer son sujet, talent de style, rien ne manque.

D'abord, il a la vocation. Ce n'est pas assez dire. Un feu sacré flambe en lui :

« Entre toutes les études j'ai heureusement fait élection de celle de l'histoire comme la plus convenable à ma profession et à mes inclinations. J'ai cru que la recherche des antiquités étoit incomparablement plus utile que celle des tulipes et des peintures, qui ne flattent et ne contentent que les yeux et les sens, au lieu que l'histoire est un solide aliment de l'esprit, qui entretient et délecte si agréablement ceux qui l'ont une fois savourée

24. A Nantes, chez Hilaire Mauclerc, dans le format in-4^o.

qu'ils s'y attachent après par délices avec des affections et des ravissements incroyables. »

Sa méthode, d'autre part, est d'une irréprochable correction, puisqu'il affirme sa « forte et constante résolution de ne rien avancer sur la foi des mémoires s'ils ne sont confrontés aux titres ». Nous dirions en notre langage qu'il ne veut pas se borner aux sources narratives, mais tient à en vérifier les données en recourant aux sources diplomatiques.

Pour ce qui est de l'impartialité, l'essentiel est d'y viser et il y vise. Nous le savons honnête : « Aucune considération n'est capable, écrit-il, de me résoudre à une telle complaisance, ou plutôt lâcheté, que d'être l'auteur d'un mensonge ou l'inventeur d'une narration fabuleuse ». Il prétend, s'il donne aux grands, même aux princes, les éloges qu'ils méritent, qu'on le dispense « des affections et dissimulations » qui sont — et sa voix s'élève — « les vices ou plutôt les crimes ordinaires des historiens ».

Malgré tout, si consciencieux qu'on soit, on n'échappe jamais aux morsures de la critique. Quelques chatouilleuses personnes l'ont déjà accusé — à tort, d'ailleurs, il le leur prouve — d'avoir introduit des noms de roturiers dans son catalogue des familles nobles. Eh ! la belle affaire !

« Je ne mets point en doute que quelques satiriques ne s'attachent à mes écrits; aussi ne dois-je pas présumer que mes productions puissent ressembler le miel de Crète, auquel les mouches ne touchent jamais. Mais cette crainte n'est pas capable d'attiédir ma résolution. L'or n'auroit jamais sorti des Indes si nos pilotes avoient appréhendé les orages et les froments ne seroient jamais semés si les laboureurs ne méprisoient les chenilles. »

Quel besoin, après tant de citations, d'insister sur les qualités de style ? Cette langue de Guy Autret, où se conservent la vivacité, la franchise, le goût de l'image, qui

caractérisent le xvi^e siècle, y ajoute une solidité, un sens de la phrase articulée, qui sont déjà du meilleur xvii^e. On sent que Malherbe et Balzac ont passé par là.

D'Hozier, charmé de la tournure de ses lettres, lui en avait fait compliment, n'hésitant pas à le comparer à Balzac. Celui-ci, à qui d'Hozier avait soumis la prose de son correspondant quimpérois, en avait, paraît-il, dit du bien. Guy Autret s'en montra tout heureux et confus, n'osant pas en croire ses yeux :

« Ce seigneur académiste m'a flatté pour vous contenter et a eu la discrétion et l'adresse de ne blâmer pas votre ami en votre présence. Je ne suis point éloquent et ne me pique point de l'être; mais, si l'on me chicane sur quelques termes de Landerneau que j'ai encore retenus de ma nourrice, je ne suis pas résolu d'en former une querelle ni d'en jeter mon gage de bataille. »

Quand il apprit, encore par d'Hozier, que les beaux esprits s'attaquaient, parfois avec aigreur, à Balzac, il s'étonna, d'un étonnement où l'indignation perce.

« Je ne puis souffrir que l'on maltraite un gentil esprit ni approuver que les hommes savants, nourris du Parnasse, où il n'y a que douceur et harmonie, se mordent et se déchirent sur de mauvais prétextes. C'est mal fait de rompre la société et le commerce sur une chaleur de foi et de condamner un auteur sur une période trop coupée ou une syllabe superflue. Un corps ne laisse pas d'être beau et bien proportionné encore que l'on y puisse remarquer une tache ou une verrue, ni un édifice d'être parfait pour avoir un défaut en une arrière-cuisine. C'est une rigueur plus sévère que celle de l'Inquisition de souhaiter un auteur qui ne peut jamais faillir. C'est vouloir qu'un homme ne soit pas homme et chercher des chimères et des choses impossibles. Il n'y a personne qui n'ait son péché originel et qui ne travaille à surmonter les défauts de la nature. Malaisément trouverez-vous un Allemand sobre, un Espagnol ivrogne, un Normand fidèle, un Breton sans courage, un Manceau sans finesse, un Provençal sans esprit et un Gascon sans vanité. Pourquoi veut-on que M. de Balzac ait toutes les bonnes parties d'un Gascon sans se ressentir de ses défauts? C'est sans mentir une

critique trop exacte, puisqu'il est véritable que les petites vanités qu'il affecte ressemblent les petites mouches appliquées industrieusement pour relever l'éclat d'un beau visage. J'avoue bien qu'il usurpe des mots nouveaux, qui ne sont pas encore dans le dictionnaire; mais on m'accordera aussi qu'il en use assez rarement et, au pis faire, la bonté d'une pensée doit faire excuser la liberté d'une parole. »

Cette même année 1655, Guy Autret fit imprimer une vie de saint Joachim, en y ajoutant une litanie du dit saint et des prières pour le Roi et pour la paix. En 1659, il donna à Rennes, chez Vatar et Ferré, une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, du livre du Frère Albert Le Grand, *Les vies, gestes, morts et miracles des Saints de la Bretagne-Armorique*. Le mépris pour le monde et « pour toutes les bagatelles » de la terre allait gagnant en son âme. Mais ce n'était pas sans regrets, sans retours, quelquefois. Il continuait à faire ses délices des œuvres du sceptique La Mothe -Le Vayer et du savant abbé de Marolles ; il priait d'Hozier de le leur dire. Sa santé l'occupait et préoccupait fort. Depuis 1651 au moins il éprouvait de véhémentes douleurs de tête. Son sommeil, quand il avait la chance de pouvoir dormir, s'animait de cauchemars étranges ; il lui semblait se trouver toujours « dans les batailles ou prêt à dévaler en des précipices ». D'Hozier lui avait conseillé de prendre de la poudre de quinquina, remède nouveau, dont on disait merveille. Malheureusement, les Jésuites seuls en possédaient à Quimper et Guy Autret ne les voyait plus depuis qu'il fréquentait Du Hamel. En revanche, ce dernier lui expédia de Bellême — où il était allé après avoir quitté Quimper — une autre drogue non moins nouvelle et partant non moins merveilleuse, nommée du thé, une feuille qui venait des Indes ; l'instruction jointe au paquet portait qu'il en fallait prendre dans un bouillon, chaque matin, le poids d'un écu et que « ce remède conforte le cerveau et rétablit les esprits dissipés ».

A dire le vrai, les médecins de Quimper observaient sur le compte des deux nouveautés la réserve la plus circonspecte. Ceux de Rennes recommandaient à Guy Autret les eaux et les bains de Bourbon. Atteint de la prostate, il savait qu'une intervention chirurgicale pourrait devenir nécessaire, mais désirait, tant que le mal serait supportable par le moyen de « petits remèdes », se contenter des « palliatifs », sans s'engager « aux grands traitements du sieur Le Large, où l'on souffre des maux étranges et certains pour procurer une guérison incertaine ».

Finalement, les grands moyens s'imposèrent. Ayant à se rendre à Rennes dans l'hiver de 1660. Guy Autret se décida à se faire porter à Paris, où, aussi bien, il avait encore une affaire en instance au Conseil du Roi. Après avoir pris la précaution de faire son testament, il partit de Lesergué dans les tout premiers jours de février. Un valet l'accompagnait.

Une opération grave était alors, faute d'anesthésie et d'asepsie, une chose redoutable. Le chirurgien qui opéra, nommé Jannot, était sans doute un praticien adroit, mais tout son talent ne servit de rien ; le malade mourut. Le surlendemain, 5 avril, on inhumait son corps au cimetière de la paroisse Saint-Sulpice. Il ne devait jamais regagner la Bretagne. Cependant, un service solennel fut célébré à la mémoire du sieur de Lesergué dans l'église de sa paroisse. Comme il convenait, ce fut très pompeux. Un droguiste de Quimper pourvut de son art à l'illumination de la nef, qui était toute tendue de noir et décorée d'armoiries²⁵.

Le dernier neveu du défunt étant mort jeune en 1655, restaient pour recueillir son héritage sa nièce Marguerite, épouse de Sylvestre de Charmoy, et une petite-nièce Françoise-Geneviève. Elles ne survécurent pas longtemps. Une

²⁵. Tout ceci, et le paragraphe précédent, d'après des pièces conservées aux Arch. du Finistère (E 225).

antique lignée cornouaillaise disparaissait avec elles. Elles avaient chargé un libraire d'expertiser les livres de la bibliothèque de leur oncle et d'en faire des lots. Tout cela aussi a disparu, ainsi que les innombrables notes, amassées pour la grande histoire généalogique de la Bretagne ²⁶.

*
**

Nous avons huit lettres reçues par Guy Autret à Paris dans les dernières semaines de sa vie ²⁷. Son avidité de nouvelles le tenait toujours. L'une, du 2 mars 1660, signée de son ami le chanoine Georges Ferrand, lui annonce qu'un *Te Deum* vient d'être chanté à la cathédrale de Quimper à l'occasion de la paix, que les habitants étaient tous sous les armes, que les feux de joie crépitaient. Cette paix était celle des Pyrénées, qui mettait fin par la victoire complète de la France à la lutte si longue contre la maison d'Autriche. On imagine qu'en lisant ce papier la pensée du sieur de Missirien et de Lesergué, qui avait tant aspiré à cette victoire, s'unit à celle de ses compatriotes et qu'ainsi peut-être un apaisement momentané fut apporté aux souffrances de ce gentilhomme breton qui avait montré de si fermes sentiments français.

Henri WAQUET.

26. Gaignières, écrivait en 1689 à Dom Audren de Kerdrel : « Feu M. de Missirien ... avait quantité de bons mémoires qui ont, je crois, passé depuis entre les mains de M. le marquis du Chastel. On pourrait suivre cela. » (*Chronique* de A. de La Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, p. 423, à propos d'une lettre du 17 novembre 1658, adressée de Lesergué à Gaignard, secrétaire du prince de Guémené à Pont-Scorff, lettre publiée p. 426-427).

27. Arch. du Finistère, E 225.